MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste |

Tuteur de maisonnée d’appelés du SNU

Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Direction ou service :** Direction des services académiques de l’éducation nationale/ service jeunesse, engagement et sports  département des côtes d’Armor (22) | | | | |
| Catégorie: Points NBI : | | | | |
|  | | |  | |
| Contexte du recrutement :  Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Date de prise de fonction : **du 7 juin au 6 juillet 2021.**  Le temps de travail de l’encadrement est réparti de la manière suivante (29 jours):  - formation: 5 jours du lundi 7 au vendredi 11 juin 2021,  - préparation des séjours et accueil des volontaires : 7 jours du lundi 14 au dimanche 20 juin 2021,  - séjour de cohésion : 12 jours **du 21 juin au 2 juillet 2021 (en hébergement 24/24h dans le département),**  - retour d’expériences : 2 jours du 5 au 6 juillet 2021. | | | | |
| Localisation administrative et géographique : | | | | |
| **Direction ou service :**  **Adresse :** | Direction des services académiques de l’éducation nationale/ service jeunesse, engagement et sports  1 place du Général de gaulle  CS 32370  22023 saint brieuc cedex 1 | | | |
| Le poste et son environnement | | | | |
| Fonction : Tuteur de maisonnée de volontaires du SNU | | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : entre 10 et 12 appelés de 16 ans | | | | |
| Conditions particulières d’exercice :  Vacations, obligation de présence (24H/24H) pendant le séjour de cohésion (Hébergement et pension complète fournie) TENUE OBLIGATOIRE pour l’encadrement  Rémunération : 60 euros net par jour | | | | |
| Description de la structure : | | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :  - une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3ème;  - un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l’année qui suit la classe de 3ème, sera aussi l’occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;  - une mission d’intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;  - une phase d’engagement volontaire de minimum 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  Dans chaque département, un centre d’hébergement abritera un séjour de cohésion en juin 2021. Ce séjour sera dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l’Éducation nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Il est appuyé dans ses fonctionspar deux adjoints : pédagogique et d’encadrement.  Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10/12 filles ou de 10/12 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes. Un cadre formé et expérimenté assisté d’un adjoint encadre chacune des compagnies et est désigné comme chef de compagnie.  Le département du Morbihan a su démontrer lors de la phase de préfiguration(2019), la mobilisation de l’ensemble des acteurs et du territoire pour la mise en œuvre du SNU. L’expérience passée a été riche d’enseignements, le projet renouvelé pour 2021 permettra de consolider les acquis et de poursuivre le déploiement du dispositif dans l’ensemble de la région. | | | | |
| effectifs de la structure : 3 membres de direction, Entre 8 et 20 cadres, entre 16 et 20 tuteurs et entre 160 et 240 jeunes appelés. | | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : | | | | |
| Le tuteur est le premier cadre de contact des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l’esprit qui l’anime pendant deux semaines. Il veille à développer l’autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.   1. Accueil et accompagnement des appelés  * Préparer l’accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l’hébergement, des loisirs, de l’hygiène, etc. * Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers … * Veiller à l’assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée  1. Organisation et discipline de la vie courante  * Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre * Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements  1. Organisation de la vie démocratique et citoyenne  * Créer des temps d’échange démocratiques * Contribuer à l’organisation et au bon déroulement des tâches d’intérêt général * S’assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités  1. Création de l’esprit de maisonnée  * Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d’appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective * Assurer l’inclusion totale de volontaires à besoins particuliers  1. Sécurité physique et morale des appelés  * Faire respecter strictement les mesures de sécurité * Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie * Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)   Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.  Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers. | | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | | |
| Tuteur de maisonnée de volontaires du SNU  **CONNAISSANCES**   * Expérience dans le domaine de l’encadrement dans les armées, l’éducation ou l’animation de mouvements pour la jeunesse (être âgé, de préférence, entre 21 et 30 ans) * BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, capes,…) * Psychologie de l’adolescent * Identification des risques psycho-sociaux * Sécurité physique et morale des mineurs | | | | |
| **COMPETENCES**  - Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion  - Conduire une médiation en situation de crise  - Capacité d’écoute et réactivité  - Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement  - pour certains: expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers | | | | |
| **Pour toute candidature,**  **réponse impérative avec CV et lettre de motivation jusqu’au 12 mars 2021 inclus,**  **auprès des services départementaux Jeunesse, Engagement et sports**  **merci d’adresser votre candidature par mel au service départemental.**  département des Côtes d’Armor : [Laurence.Leveque1@ac-rennes.fr](mailto:Laurence.Leveque1@ac-rennes.fr) | | | | |
|  | | | | |